

APPEL A PROJET

Programme pilote « MIP – VILLA ARSON 2022 »

Ouvert jusqu'au 1^{er} avril 2022

Dans le cadre du Pôle de Ressources pour l'Éducation Artistique et Culturelle « CULTURE OLFACTIVE – Parfums et arômes, culture d(')es sens(ces) » porté par la direction des affaires culturelles et le Musée International de la Parfumerie de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse en collaboration avec le partenaire Canopé, l'objectif est d'être à la fois fédérateur et modélisant dans les domaines des parfums, arômes et des sens.

Le soutien à la création artistique contemporaine, comme la réflexion sur les problématiques de développement économique du territoire, entrent également dans ses objectifs.

L'objectif de ce programme pilote est de soutenir la création émergente, en donnant la possibilité aux diplômés de la Villa Arson (du DNSEP, Master Art, de l'année en cours) d'expérimenter de manière innovante les relations entre création artistique et dimension olfactive.

Depuis sa réouverture en 2008, le Musée International de la Parfumerie présente une sélection d'œuvres contemporaines en complément du parcours permanent dédié à l'histoire du parfum depuis l'Antiquité à nos jours. Suite aux commandes passées auprès d'artistes de renommée internationale auxquels il a donné carte blanche, le musée a acquis ces œuvres afin d'enrichir ses collections.

Les œuvres créées par Jean-Michel Othoniel, Berdaguer & Péjus, Gérard Collin-Thiébaud, Peter Downsbrough, Brigitte Nahon et Dominique Thévenin s'inspirent de l'univers de la parfumerie ou des espaces du musée : odeurs et éveil des sens, luxe et design, travail du verre et jeu des transparences, patrimoine industriel et matériaux bruts...

Dans cette continuité, pour la période estivale 2022, le Musée International de la Parfumerie présentera l'exposition collective « Respirer l'art » autour du parfum et de l'art contemporain.

CONDITIONS

Être étudiant diplômé (du DNSEP, Master Art, de l'année en cours) de la Villa Arson.

CALENDRIER

Le 3 mars 2022: Ouverture de l'appel à projet et de ses modalités à disposition de tous les participants sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Pays de

Grasse CAPG, rubrique Culture et sur le site des Musées de Grasse.

En mars : possibilité de venir individuellement visiter le Musée International de la Parfumerie – contact :

Le 16 mars 2022 : Visite de la Villa Arson par les membres du Jury.

Le 1^{er} avril 2022 minuit : Date limite pour le dépôt des candidatures. Centralisation des dossiers par Christian Vialard – envoi de tous



**villa
arson
nice**

les dossiers complets à la CAPG avant la date limite avec Christian Vialard en copie.

Le 8 avril 2022 : Jury en présentiel ou distanciel avec possibilité d'appeler les étudiants pour présenter leur projet.

Du 9 mai au 13 mai 2022 : installation de la création – possibilité de semaine de résidence à Grasse.

Le 19 Mai 2022 : Remise du prix durant l'inauguration de l'exposition estivale du Musée International de la Parfumerie.

PARTENAIRES

- Canopé
- La Villa Arson

FONCTIONNEMENT

Un projet sera choisi par un comité de sélection parmi l'ensemble des candidatures reçues.

Cet appel à projet permet au lauréat de bénéficier :

- D'un prix de 1.500 € financés dans le cadre du PREAC « CULTURE OLFACTIVE – Parfums et arômes, culture d(')es sens(ces) » ;
- D'une présentation au Musée International de la Parfumerie dans le cadre de l'exposition estivale 2022 ;
- De contacts privilégiés avec les institutions culturelles du territoire ;
- D'une communication adaptée sur les différents supports et sur les réseaux sociaux.

Le lauréat aura la possibilité d'être accueilli sur Grasse pour faciliter son processus de création.

Ses besoins de nuitée et de création doivent être précisés sur le formulaire de candidature pour effectuer la coordination nécessaire.

Aucune demande ne pourra être recevable une fois les dossiers déposés.

La création est propriété du lauréat du programme pilote. Cependant ce dernier

pourra convenir d'établir une convention de prêt avec le Musée International de la Parfumerie pour que la création reste installée plus longtemps (période à définir conjointement).

Le lauréat est libre de souscrire une assurance pour l'exposition de sa création. En cas de dommage, la CAPG se dégage de toutes responsabilités.

CRITERES DE SELECTION

Le lauréat sera sélectionné sur dossier par rapport à la pertinence du projet artistique dans le contexte présenté et de sa faisabilité technique dans les délais impartis.

Une attention sera portée à la réflexion autour du sensoriel, comme source d'expression, comme source d'interprétation, le lien généré entre le visible et l'invisible...

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidat.es devront fournir dans le dossier de sélection :

- Le formulaire de candidature complété ;
- Une note d'intention ;
- Un pré-projet descriptif avec des croquis, photos, enregistrements... Cette documentation pourra être notamment valorisée lors de la communication sur les réseaux sociaux ;
- Un dossier artistique ;

L'ensemble des éléments parviendront dans un format numérique compatible PC.

Tout dossier incomplet administrativement ne sera pas éligible.

JURY

Le comité de sélection sera composé :

- d'un.e représentant de la CAPG ;



- de 2 représentants du Musée International de la Parfumerie ;
- de 1 ou 2 représentants de la Villa Arson
- d'un.e représentant de la Délégation académique de l'action culturelle du rectorat de Nice ;
- d'un.e représentant d'une structure culturelle du territoire ;
- d'un.e artiste ;
- d'un.e critique d'art.

CONCERNANT LA COVID-19

Dans le cas où la crise sanitaire liée à la COVID-19 est toujours en cours, le lauréat s'engage à assurer la continuité du projet en fonction des situations suivantes :

- Soit en présentiel dans le respect des règles de distanciations sociales et de la doctrine sanitaire établies ou validées par le ministère de la culture. De plus, le lauréat devra respecter les contraintes fixées par la collectivité et les partenaires.
- Soit en distanciel. Dans ce cas, une nouvelles organisation sera mise en place.

Dans le cas contraire où la réalisation du programme pilote ne pourrait pas avoir lieu, tout sera mis en création pour assurer un report dans un délai raisonnable sous un nouveau format pour la remise des prix (en présentiel avec jauge réduite ou en distanciel).

COMMUNICATION

La cession des droits est couverte pour les besoins de communication et valorisation du programme pilote avant et après, ou pour tout besoin lié à la communication de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse, du Musée International de la Parfumerie et de la Villa Arson. Les artistes conservent les droits au-delà de ce dispositif.

CONTACT

Service des affaires culturelles CAPG
culture@paysdegrasse.fr



**villa
arson
nice**